

Extrait du Registre

Des Délibérations du Conseil Municipal

2017-12-03 - AVIS SUR LA DEMANDE D'AUTORISATION DÉPOSÉE PAR LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL SUR LE DRAGAGE DES PORTS DE GUJAN, LARROS ET CANAL

L'an deux mil dix-sept, le 15 décembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni à la Salle Municipale de la Maison des Associations, sous la présidence de :

Marie-Hélène DES ESGAULX, Maire de Gujan-Mestras.

Nombre des conseillers municipaux en exercice : 33

Date de la convocation du Conseil Municipal : 8 décembre

PRÉSENTS :

Marie-Hélène DES ESGAULX, Maire de Gujan-Mestras

Xavier PARIS, Élisabeth REZER-SANDILLON, Patrick MALVAËS, Évelyne DONZEAUD, David DELIGEY, Annie DUROUX, Ludovic DUCOURAU, André MOUSTIÉ, adjoints

Chantal DABÉ, André CASTANDET, Nicole NUGEYRE, François-Xavier RAHIER, Maryse LALANDE, Bruno DUMONTEIL, Bernard COLLINET, Sylvie BANSARD, Michèle BOURGOIN, Tony LOURENÇO, Maxime KHELOUFI, Michelle LOUSSOUARN, Claude RAULIN, Danièle DUBOURDIEU, Alain POLI, Jacques CHAUVET, Sylviane STOME, Jérémy DUPOUY, Joël LE FLECHER, Jean-Jacques GUIGNIER, Christiane SIRET, conseillers municipaux

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION

Monique POISSON donne procuration à Xavier PARIS

Mireille MAZURIER donne procuration à Ludovic DUCOURAU

Justine BONNEAUD donne procuration à Evelyne DONZEAUD

Tony LOURENÇO a été nommé secrétaire de séance

Le Conseil Départemental a déposé une demande d'autorisation pour la réalisation d'opérations de dragage d'entretien des ports de Gujan, Larros et du Canal sur la commune de Gujan-Mestras.

Ces travaux sont soumis à autorisation au titre des articles L 214-1 à 214-6 (Loi sur l'Eau) et soumis à enquête publique au titre de l'article L 123-1 du Code de l'Environnement.

Le Syndicat Mixte des Ports du Bassin d'Arcachon, créé par arrêté préfectoral du 11 juillet 2017, mettra en œuvre ces opérations de dragage au titre de ses compétences statutaires.

Le dossier d'enquête publique présente le phasage des travaux, détaille les opérations, ainsi que les techniques d'extraction retenues et le mode de traitement des sédiments issus de ces opérations de dragage.

Les sédiments extraits seront ainsi déposés sur le site de pré-traitement de La Mole, pour décantation.

Le calendrier des opérations prévoit un dragage du port de Gujan en 2018, un dragage du port de Larros en 2021 et un dragage du port du Canal en 2024. En parallèle, des travaux d'entretien des pieds de cale, et du bassin à flots du port de Larros, seront entrepris à un rythme bi-annuel.

Ces opérations se chiffrent, selon le dossier, entre 1,4 millions et 1,6 millions d'euros Hors Taxes.

Le phasage des opérations tient notamment compte des volumes pouvant être stockés sur le site de la Mole, et de leur durée de décantation.

A la lecture des éléments du dossier, et considérant l'absolue nécessité de procéder à ces travaux pour garantir le bon fonctionnement des activités d'ostréiculture, de pêche et de construction navale des ports concernés, il vous est proposé d'émettre un avis favorable à la demande d'autorisation présentée par le Département de la Gironde pour le compte du Syndicat Mixte des Ports du Bassin d'Arcachon. Une attention vigilante sera néanmoins apportée à l'égard de toute autre opération de dragage qui viendrait mobiliser le site de décantation de la Mole et pourrait compromettre la réalisation des opérations figurant dans le dossier soumis à enquête publique.

Je vous propose donc :

- d'émettre un avis favorable à la demande d'autorisation présentée par le Département de la Gironde pour le compte du Syndicat Mixte des Ports du Bassin d'Arcachon sur les opérations de dragage des ports de Gujan, Larros et du Canal.

DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL : ADOPTÉ À L' UNANIMITÉ

Ainsi délibéré à Gujan-Mestras, les jour, mois et an que dessus, et ont signé les membres présents.

Pour copie conforme au registre.



Marie-Hélène DES ESGAULX
Maire de Gujan-Mestras